



**Mal-être au travail, risques  
pour moi ou autrui,  
problèmes relationnels  
graves, violences physiques  
ou verbales, problème de  
santé, accident de service ou  
de trajet...**

**JE SUIS CONFRONTÉ  
À UNE SITUATION DIFFICILE AU  
TRAVAIL,  
JE NE RESTE PAS ISOLÉ,  
JE M'ADRESSE À UN  
INTERLOCUTEUR.**



<https://intra.ac-reims.fr>

académie  
Reims   
direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Aube



# MAL-ÊTRE AU TRAVAIL

Angoisse, sentiment d'isolement, conflits interpersonnels importants...

## ACTIONS :

### JE PEUX CONTACTER UN INTERLOCUTEUR

Interlocuteurs :

- **L'assistant de prévention/le directeur d'école/le chef d'établissement** vous conseillent et peuvent intervenir.
- **L' IEN** de circonscription / **l'IA-IPR** de la discipline vous conseillent et peuvent intervenir.
- **Le secrétaire général** de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), peut vous recevoir et vous proposer un accompagnement.
- **L'assistante sociale des personnels** peut vous recevoir, vous conseiller, vous accompagner et vous orienter après analyse de votre situation.
- **Le médecin de prévention** et **l'infirmière de prévention** analysent votre situation et préconisent des mesures adaptées à votre demande.
- **Le service conseil évolution professionnelle** peut vous recevoir et vous conseiller.
- **Le réseau PAS** est à votre disposition, en toute confidentialité, une psychologue peut vous écouter et vous conseiller.
- **Un représentant des personnels au CHSCT** peut vous accompagner.

**JE PEUX RENSEIGNER LE REGISTRE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET ÉVENTUELLEMENT SUGGÉRER DES SOLUTIONS**

# RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Problème de locaux, sécurité incendie, infestations, bruit, hygiène des locaux, nuisances liées à des travaux ou des restructurations...

## ACTIONS :

### JE PEUX CONTACTER UN INTERLOCUTEUR

Interlocuteurs :

- **Le directeur /le chef d'établissement** assurent le suivi des signalements et peuvent décider d'actions de prévention.
- **L'assistant de prévention** peut vous conseiller sur la démarche.
- **L' IEN** de circonscription / **l'IA-IPR** de la discipline sont informés du signalement.
- **Un représentant des personnels au CHSCT** peut vous accompagner.

**JE PEUX RENSEIGNER LE REGISTRE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET ÉVENTUELLEMENT SUGGÉRER DES SOLUTIONS**

# PROBLÈMES RELATIONNELS GRAVES

Situation provoquant une dégradation importante des conditions de travail.

## ACTIONS :

### JE PEUX CONTACTER UN INTERLOCUTEUR

Interlocuteurs :

- **L' IEN** de circonscription // **l'IA-IPR** de la discipline / **le chef d'établissement** et **l'assistant de prévention** peuvent vous accompagner.
- Le cas échéant, **la division des ressources humaines de la DSDEN / le référent ressources humaines départemental** peuvent vous recevoir et vous proposer un accompagnement.
- **L'assistante sociale des personnels** et **l'infirmière de prévention** peuvent vous recevoir, vous conseiller et vous accompagner.
- **Un représentant des personnels au CHSCT** peut vous accompagner.

**JE PEUX RENSEIGNER LE REGISTRE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET ÉVENTUELLEMENT SUGGÉRER DES SOLUTIONS**

# VIOLENCES PHYSIQUES OU VERBALES DE LA PART D'ÉLÈVES OU D'ADULTES

Insultes, menaces, coups, harcèlement...

## ACTIONS :

### JE PEUX CONTACTER UN INTERLOCUTEUR

### JE PEUX REMPLIR LA DÉCLARATION D'ACCIDENT DE SERVICE

### JE PEUX DEMANDER À BÉNÉFICIER DE LA PROTECTION STATUTAIRE

### JE PEUX DÉPOSER PLAINTE

Interlocuteurs :

- **Le directeur** établit un signalement à l' IEN de circonscription.
- **L' IEN** de circonscription est informé de ce signalement ; il est à même de prendre les mesures appropriées (si un signalement d'événement grave est repéré dans l'application « faits établissement », il est transmis à l'IA-Dasen).
- **Le chef d'établissement** est à même d'instruire la situation et de prendre les mesures appropriées, (si un signalement d'événement grave est repéré dans l'application « faits établissement », il est transmis à l'IA-Dasen).
- **L'IA-IPR** de la discipline est informé du signalement.
- **La division des ressources humaines de la DSDEN** gère le suivi de la déclaration d'accident de service ou de travail lorsque celle-ci est accompagnée d'un certificat médical et peut vous accompagner dans la procédure de demande de protection statutaire de l'administration.
- **Un représentant des personnels au CHSCT** peut vous accompagner.

**JE PEUX RENSEIGNER LE REGISTRE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET ÉVENTUELLEMENT SUGGÉRER DES SOLUTIONS**

## ACCIDENT DE SERVICE AYANT ENTRAÎNÉ OU NON UN ARRÊT DE TRAVAIL

Un accident survenu au salarié par le fait ou à l'occasion de son travail, quelle qu'en soit la cause, est considéré comme un accident du travail.

Actions :

**JE CONSULTE UN MÉDECIN (TRAITANT, HOSPITALIER) DANS LES MEILLEURS DÉLAIS**

**JE REMPLIS UNE DÉCLARATION D'ACCIDENT DE SERVICE**

**JE PEUX CONTACTER UN INTERLOCUTEUR**

Interlocuteurs :

- **Le directeur** transmet le signalement à l'IEN de circonscription.
- **Le chef d'établissement** est à même d'instruire la situation et de prendre les mesures appropriées.
- **Le médecin** consulté établit le « certificat médical initial ».
- **La division des ressources humaines de la DSDEN** et **l'IEN** de circonscription sont destinataires de la déclaration d'accident ou de maladie professionnelle.
- **Les services de la DSDEN** gèrent le suivi de la déclaration d'accident de service ou de travail lorsque celle-ci est accompagnée d'un certificat médical.
- **L'assistant de prévention** peut vous conseiller sur la démarche.
- **Un représentant des personnels au CHSCT** peut vous accompagner.

**JE PEUX RENSEIGNER LE REGISTRE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET ÉVENTUELLEMENT SUGGÉRER DES SOLUTIONS**

## PROBLÈME DE SANTÉ AYANT UNE INCIDENCE SUR MON TRAVAIL

Maladie grave ou chronique ayant un impact sur mon travail, grossesse difficile, situation de handicap

Actions :

**JE PEUX CONTACTER UN INTERLOCUTEUR**

Interlocuteurs :

- **L' IEN** de circonscription / **l'IA-IPR** de ma discipline / **le chef d'établissement** et **l'assistant de prévention** peuvent vous accompagner.
- Le service médical de prévention des personnels (**médecin de prévention** et **infirmière de prévention**) peut vous recevoir, analyse vos difficultés de santé et/ou professionnelles et préconise des mesures adaptées à votre état de santé.
- **L'assistante sociale des personnels** peut vous recevoir, vous conseiller et vous accompagner.
- La correspondante handicap peut vous informer et vous accompagner.
- **Un représentant des personnels au CHSCT** peut vous accompagner.

## Acteurs académiques

### > Délégation académique à la santé

Médecin de prévention  
Docteur Sylvie Stienne  
03 26 05 99 45  
[ce.das@ac-reims.fr](mailto:ce.das@ac-reims.fr)

### > Conseil évolution professionnelle

Souade Bougy-Amara  
[conseil-evolution-professionnelle@ac-reims.fr](mailto:conseil-evolution-professionnelle@ac-reims.fr)  
03 26 05 69 98

### > Correspondante handicap, gestion des postes adaptés

Laurence Van-Kalck  
03 26 05 68 47  
[correspondant-handicap@ac-reims.fr](mailto:correspondant-handicap@ac-reims.fr)

## Acteurs départementaux

### > Référent ressources humaines départemental : le secrétaire général de la DSDEN

Pierre Bertin  
03 25 76 22 31  
[sg10@ac-reims.fr](mailto:sg10@ac-reims.fr)

### > Conseillère de prévention départementale

Sylvie Bellin  
03 25 76 22 57  
[ce.prevention10@ac-reims.fr](mailto:ce.prevention10@ac-reims.fr)

### > Division des ressources humaines de la DSDEN assure la gestion des déclarations des accidents de service

**et des demandes de protection statutaire**  
Audrey Marchal  
03 25 76 22 51  
[drh10@ac-reims.fr](mailto:drh10@ac-reims.fr)

### > Assistante sociale des personnels et correspondante handicap départementale

Sonia Makhoulouf  
03 25 76 22 34  
[aspersonnels10@ac-reims.fr](mailto:aspersonnels10@ac-reims.fr)

### > Infirmière de prévention départementale

Hélène Bonnet  
03 51 59 10 43  
[ce.infirmiere10@ac-reims.fr](mailto:ce.infirmiere10@ac-reims.fr)

### > Assistants de prévention

- **Bar sur Aube** : Patricia Lepage  
03 25 27 00 56 ou 06 27 05 20 43  
[ce.0100045v@ac-reims.fr](mailto:ce.0100045v@ac-reims.fr)
- **Bar sur Seine** : Marie Gabriel  
03 25 29 17 04 ou 06 27 05 20 38  
[ce.0100820m@ac-reims.fr](mailto:ce.0100820m@ac-reims.fr)
- **La Chapelle Saint Luc** : Monique Sanavio  
03 25 76 22 68 ou 06 27 05 19 98  
[ce.0100981m@ac-reims.fr](mailto:ce.0100981m@ac-reims.fr)
- **Romilly sur Seine** : Corinne Dorléans  
03 25 24 72 63 ou 06 27 05 19 78  
[ce.0100044u@ac-reims.fr](mailto:ce.0100044u@ac-reims.fr)
- **Saint Julien - Arcis** : Christine Laprie  
03 25 76 22 27 ou 06 27 05 18 70  
[ce.0100043t@ac-reims.fr](mailto:ce.0100043t@ac-reims.fr)
- **Troyes 1** : Christine Burgevin  
03 25 76 22 67 ou 03 25 76 71 56  
[ce.0100041r@ac-reims.fr](mailto:ce.0100041r@ac-reims.fr)
- **Troyes 2** : Pascal Ricard  
03 25 76 22 45 ou 03 25 76 71 59  
[ce.0100042s@ac-reims.fr](mailto:ce.0100042s@ac-reims.fr)

### > Réseau PAS

Lieux neutres, confidentiels, anonymes et gratuits, ils permettent aux personnels de rencontrer un psychologue afin d'être écoutés, accompagnés et, si nécessaire, orientés.  
**0 805 500 005**

### > Secrétaire du CHSCT (Représentant des personnels)

Fabrice Lamquin : [secretaire.chsct10@ac-reims.fr](mailto:secretaire.chsct10@ac-reims.fr)

### > Les autres membres

Retrouvez tous les membres des CHSCT sur l'espace dédié de l'intranet académique  
<https://intra.ac-reims.fr/index.php/78-gestion-des-personnels/comites-et-commissions-academiques/523-les-comites-d-hygiene-de-securite-et-des-conditions-de-travail-chsct>



## Acteurs académiques

### > Délégation académique à la santé

Médecin de prévention  
Docteur Sylvie Stienne  
03 26 05 99 45  
[ce.das@ac-reims.fr](mailto:ce.das@ac-reims.fr)

### > Conseil évolution professionnelle

Souade Bougy-Amara  
[conseil-evolution-professionnelle@ac-reims.fr](mailto:conseil-evolution-professionnelle@ac-reims.fr)  
03 26 05 69 98

### > Correspondante handicap

Laurence Van-Kalck  
03 26 05 68 47  
[correspondant-handicap@ac-reims.fr](mailto:correspondant-handicap@ac-reims.fr)

## Acteurs départementaux

### > Référent ressources humaines départemental : le secrétaire général de la DSDEN

Pierre Bertin  
03 25 76 22 31  
[sg10@ac-reims.fr](mailto:sg10@ac-reims.fr)

### > Conseillère de prévention départementale

Sylvie Bellin  
03 25 76 22 57  
[ce.prevention10@ac-reims.fr](mailto:ce.prevention10@ac-reims.fr)

### > Division des ressources humaines de la DSDEN assure la gestion des déclarations des accidents de service et des demandes de protection statutaire

Audrey Marchal  
03 25 76 22 51  
[drh10@ac-reims.fr](mailto:drh10@ac-reims.fr)

### > Assistante sociale des personnels et correspondante handicap départementale

Sonia Makhoulouf  
03 25 76 22 34  
[aspersonnels10@ac-reims.fr](mailto:aspersonnels10@ac-reims.fr)

### > Infirmière de prévention départementale

Hélène Bonnet  
03 51 59 10 43  
[ce.infirmiere10@ac-reims.fr](mailto:ce.infirmiere10@ac-reims.fr)

### > Réseau PAS

Lieux neutres, confidentiels, anonymes et gratuits, ils permettent aux personnels de rencontrer un psychologue afin d'être écoutés, accompagnés et, si nécessaire, orientés.

**0 805 500 005**

### > Secrétaire du CHSCT (Représentant des personnels)

Fabrice Lamquin : [secretaire.chsct10@ac-reims.fr](mailto:secretaire.chsct10@ac-reims.fr)

### > Les autres membres

Retrouvez tous les membres des CHSCT sur l'espace dédié de l'intranet académique  
<https://intra.ac-reims.fr/index.php/78-gestion-des-personnels/comites-et-commissions-academiques/523-les-comites-d-hygiene-de-securite-et-des-conditions-de-travail-chsct>



© DSDEN10 - académie de Reims

Édition : mars 2019

Directeur de la publication : Frédéric Bablon

Conception : Service communication

Photographie : Gwénaële Poirot-Rozec